

28 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28-03-2003

TVA

Sur proposition de Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux.

Sur proposition de Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux.

Il s'agit d'éviter que deux dates différentes soient prévues pour l'entrée en vigueur de la loi (**) portant diverses dispositions fiscales en matière d'écotaxes et d'écoréduction. Cette entrée en vigueur est fixée au 1er juillet 2003. Le projet est transmis au Conseil d'Etat pour avis urgent.(*) du 27 décembre 2002, modifiant l'arrêté royal n°20 du 20 juillet 1970.(**) du 30 décembre 2002

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>